



ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023 :

« Règlement 1225-1 amendant le *Règlement 1225 concernant la prévention des incendies*»

« Règlement 1333 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires »

Les règlements sont déposés au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 19 avril 2023

Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste